

Immobilier

31

La location meublée saisonnière à Paris injustement stigmatisée ?



Le site de locations meublées saisonnières se veut une alternative et un complément au manque de chambres d'hôtels à Paris pendant les grands salons. © DR

[Tweet](#) 8 [J'aime](#) 31 [+1](#) 0 [Share](#) [Share](#) 1

Isabelle Boucq | 02/02/2013, 09:06 - 377 mots

Co-fondateur de 1000et1Paris.com, Christophe Molinari appelle le gouvernement à mettre en place une réglementation dans ce secteur en pleine expansion et en pleine controverse.

Une étude de l'Atelier Parisien d'Urbanisme datant de 2011 estime que 20.000 appartements seraient loués en meublé court terme à Paris et que plus de 300 sites de location se partageraient ce marché en vogue depuis les années 1990. Christophe Molinari et Angel Raynard ont créé leur site de réservations d'appartements saisonniers en 2009 ([1000et1Paris.com](#)) après un passage dans la finance et l'immobilier.

"Notre différence est de proposer une plate-forme sécurisée de réservations pour des appartements dont la disponibilité est tenue à jour par les propriétaires, explique le co-fondateur. Nous nous rémunérons au moment de la réservation avec une commission qui va de 5 à 20 %. Nous avons en permanence une centaine d'appartements". Première injustice aux yeux de Christophe Molinari, la description systématique des propriétaires comme des investisseurs à la recherche d'une rentabilité maximale. "Ils ne représentent que 3 % de nos clients. La plupart de nos clients nous confient leur résidence principale pendant une absence de quelques mois, ce sont par exemple des expatriés. Bien sûr que c'est rentable, mais c'est très saisonnier sur les mois de juillet à octobre".

Les pouvoirs publics sourds aux représentants du secteur

Quant à supprimer des appartements du marché long terme, l'entrepreneur n'y croit pas. "Quand on sonde nos propriétaires, ils n'ont pas envie de faire de la location classique. Il faudrait plutôt s'attaquer aux logements vacants..." Autre image fautive selon lui, les locataires ne sont pas tous des touristes étrangers ou des cadres en déplacement. "Il y a aussi des Parisiens en travaux, des cas de divorce ou des parents d'enfants hospitalisés à Paris", observe-t-il.

La position des pouvoirs publics l'exaspère : "Les demandes de changement d'usage exigées par la loi ne sont jamais délivrées aux propriétaires, affirme-t-il. Nous sommes favorables à une réglementation du secteur qui permettrait aussi de rassurer les copropriétés. Mais nous avons reçu une fin de non-recevoir tant auprès de Cécile Dufflot que de Michel Sapin et la mairie de Paris ne nous écoute pas alors que 2.000 emplois sont mis en danger".

Autre sujet de mécontentement, beaucoup de sites étrangers ne respectent pas la législation immobilière française. Malgré ces difficultés, l'entrepreneur ouvre son capital pour se développer, notamment en province. "Nous sommes une alternative et un complément au manque de chambres d'hôtels à Paris pendant les grands salons".

SUR LE MÊME SUJET

- ▶ Immobilier : ces cadeaux fiscaux auxquels Bercy n'a pas touché
- ▶ Immobilier : la période bénie des acheteurs est enterrée
- ▶ Immobilier neuf: pourquoi ça coince?
- ▶ Immobilier : le paiement des loyers enfin garanti?